

PLAN

Contexte.

Projet(s).

Paysages.

Patrimoine naturel.

Patrimoine architectural.

Étude de dangers.

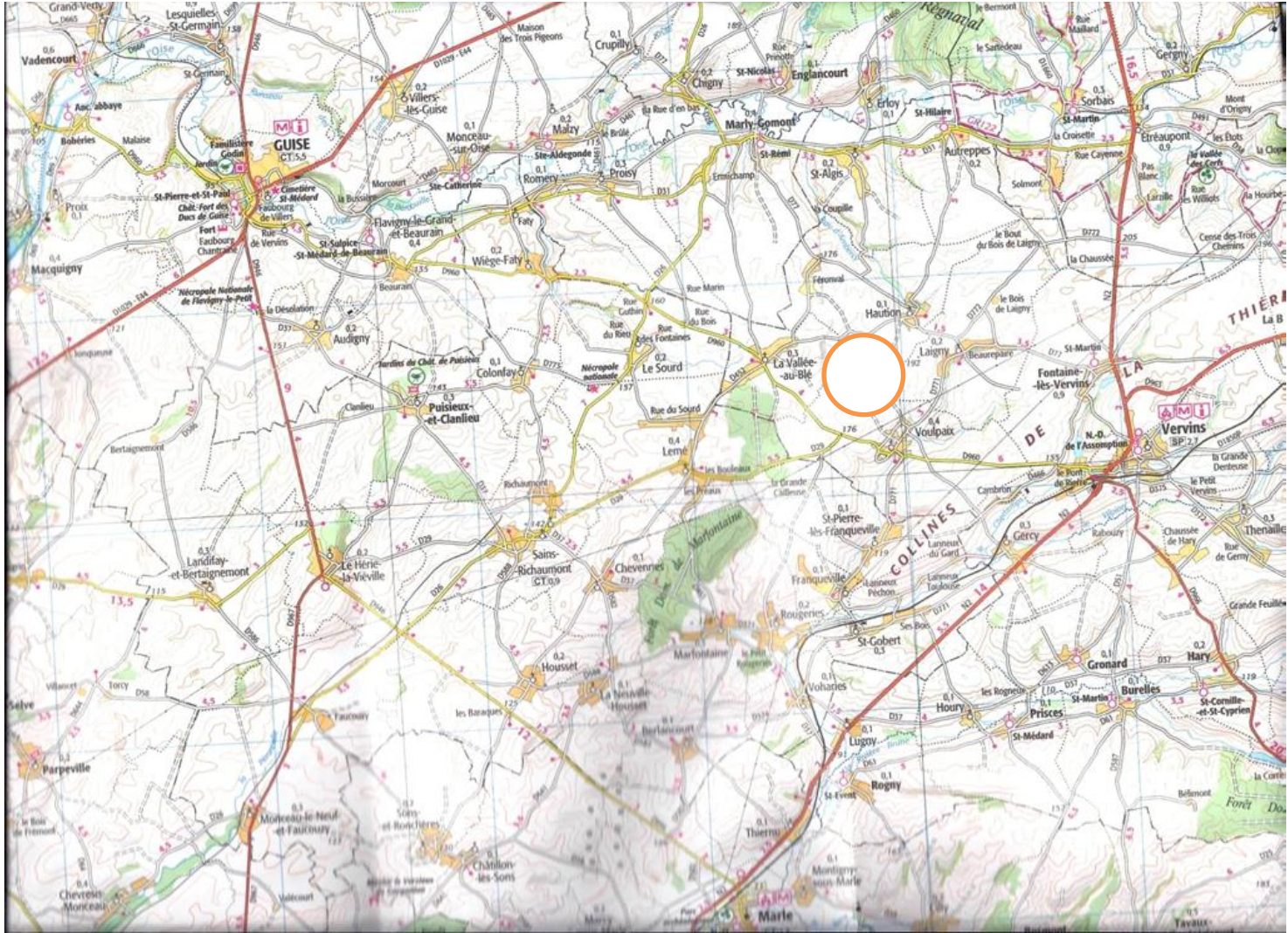
Impacts sur la santé humaine.

L'enquête publique.

La réunion d'information et d'échange avec le public.

Le rapport et les conclusions.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE LOCAL (I).

- Un secteur exploré par les développeurs dès le début des années 2000.
- Un projet de développement éolien porté par la Communauté de communes de Thiérache du centre.
- Une ZDE approuvée pour l'ensemble du territoire de la CCTC.
 - Le projet est situé dans le secteur 2 de la Z.D.E.
- De nombreux projets accordés et en cours d'instruction dans un périmètre assez proche.
- Plusieurs sociétés concurrentes sur cette ZDE.

CONTEXTE LOCAL (II).

- Une zone de densification du Schéma éolien.
- Le secteur est favorable sous condition.
- Quatre villages directement concernés.

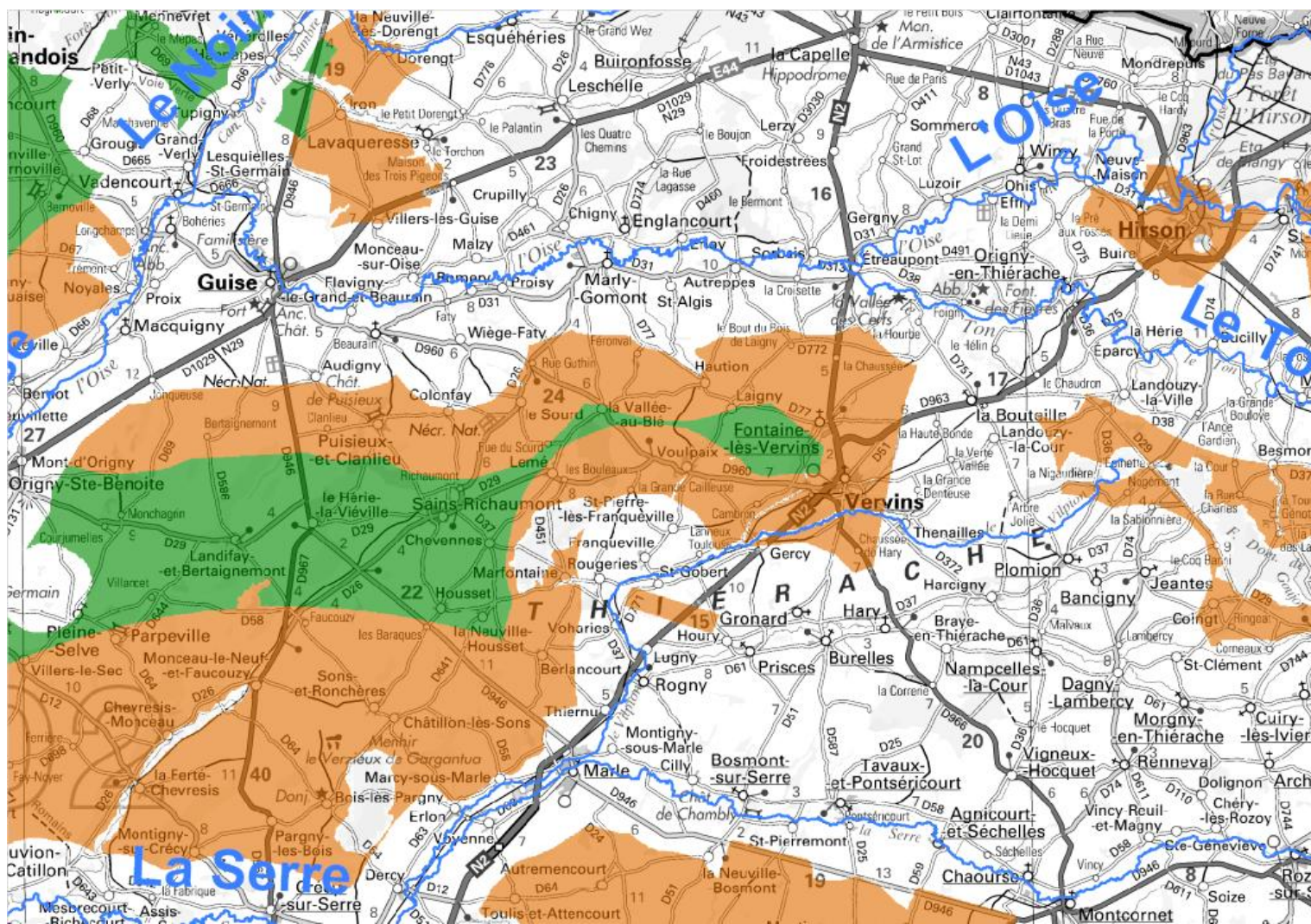
Un secteur peu peuplé : un peu plus de 1 000 habitants,
30 habitants/km².

Une population vieillissante.

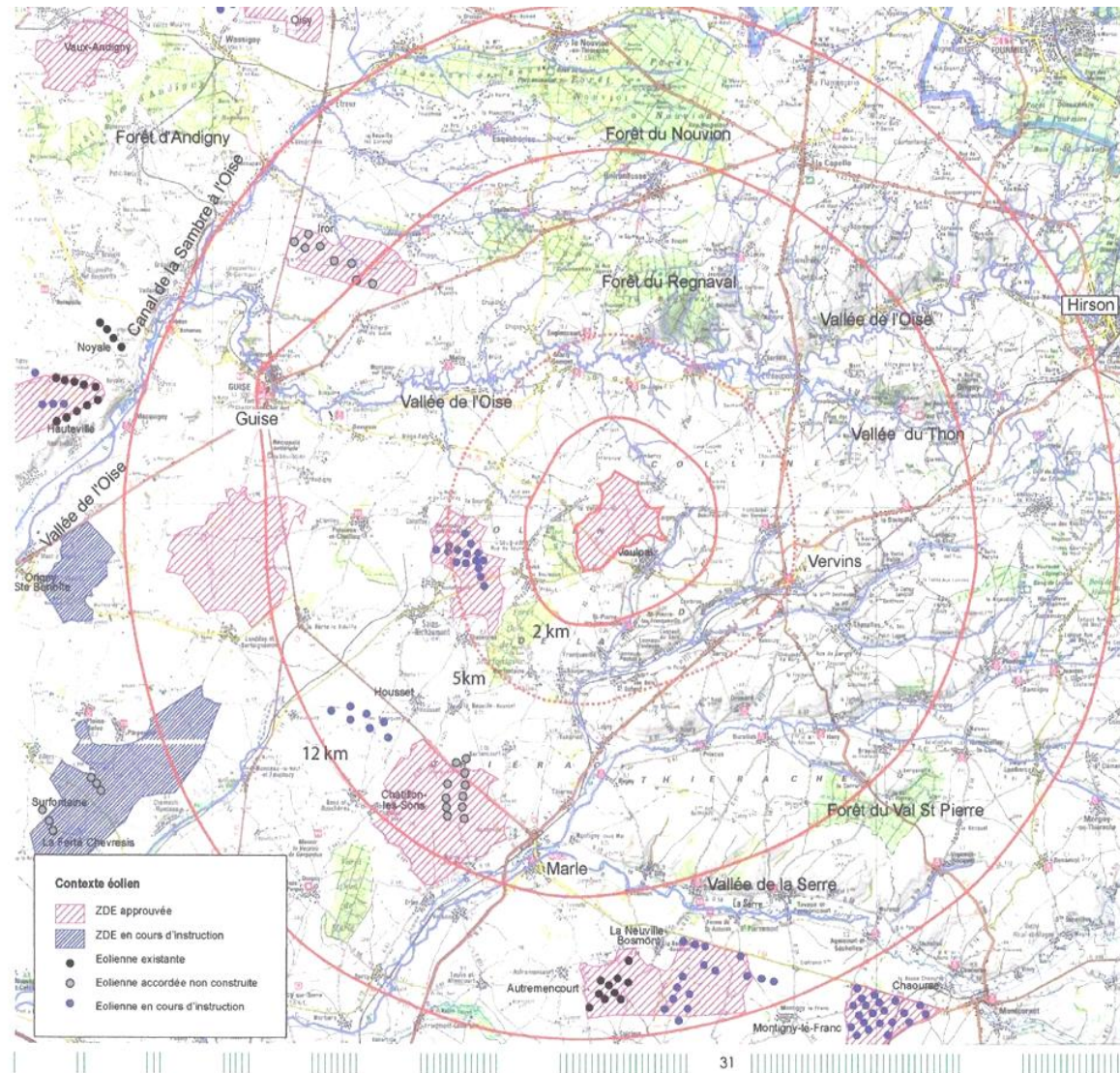
-Trente-trois communes comprises dans le périmètre
d'affichage.

- Des conseils municipaux favorables à priori (en 2010).

LE SECTEUR VU DU SRCAE



ZDE ACCORDÉES/PARCS ÉOLIENS ACCORDÉS ET EN INSTRUCTION



-Deux projets émergent :

-Association de deux sociétés pour créer la S.A.S : “les Éoliennes de la VALLÉE”.

-Association de deux autres sociétés concurrentes pour constituer deux S.A.S :

- “Le Haut Bosquet Énergies”.

-“ Les ROYEUX Énergies”.

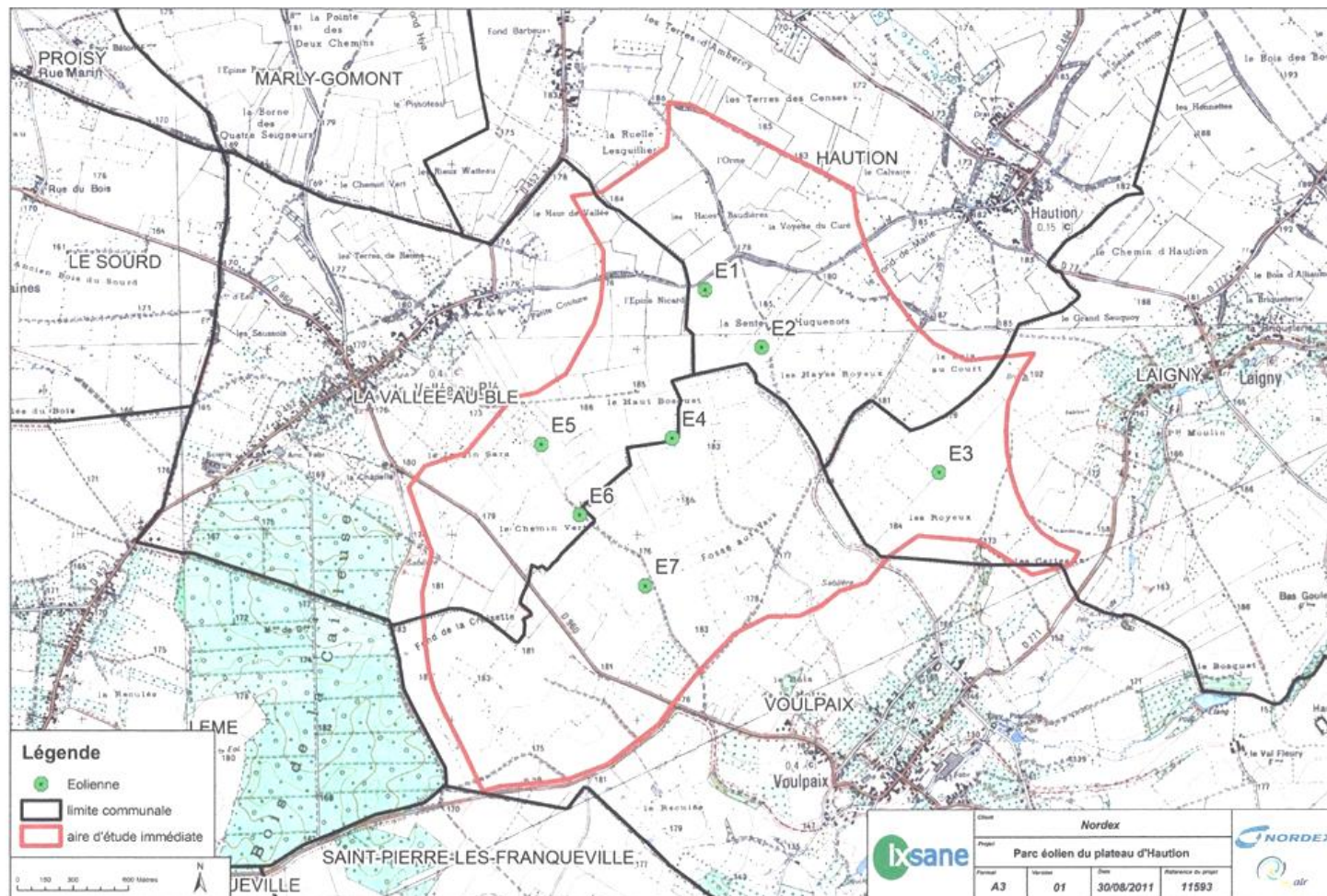
-Le projet de la société “les Éoliennes de la VALLÉE” est le premier qui arrive en enquête publique.

-Ce projet prévoit l’implantation de 7 éoliennes d’une puissance de 2,5 MW, hauteur de mât : 100 mètres, diamètre du rotor : 100 m et l’installation de deux postes de livraison.

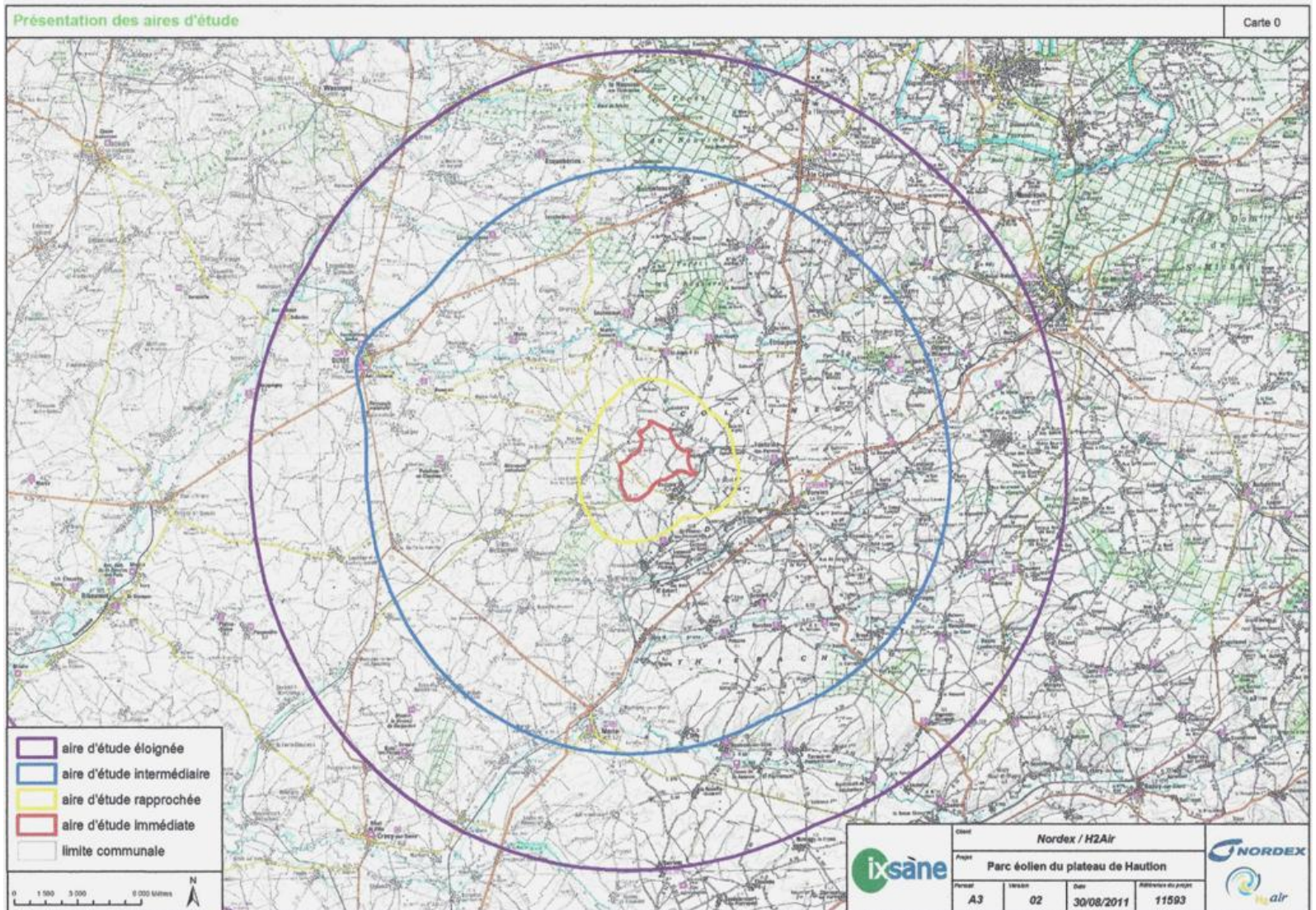
-Étapes du projet :

- Décembre 2007 : Dépôt de demande de Z.D.E. par la CCTC.
- Septembre 2008 : Étude de préfaisabilité.
- Octobre 2008 : Étude d'acceptabilité d'un projet éolien.
- Septembre 2009 : Contacts avec les propriétaires.
- Février 2010 : Arrêté de Z.D.E.
- Juillet 2010- mai 2011 : Études avifaune et chiroptères.
- Novembre 2010 : Position de principe des conseils municipaux.
- Novembre 2011 : Dépôt des demandes de permis de construire.
- Janvier 2012: Dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter auprès de la D.D.T.-02.
- Septembre 2012 : Avis de l'Autorité Environnementale.

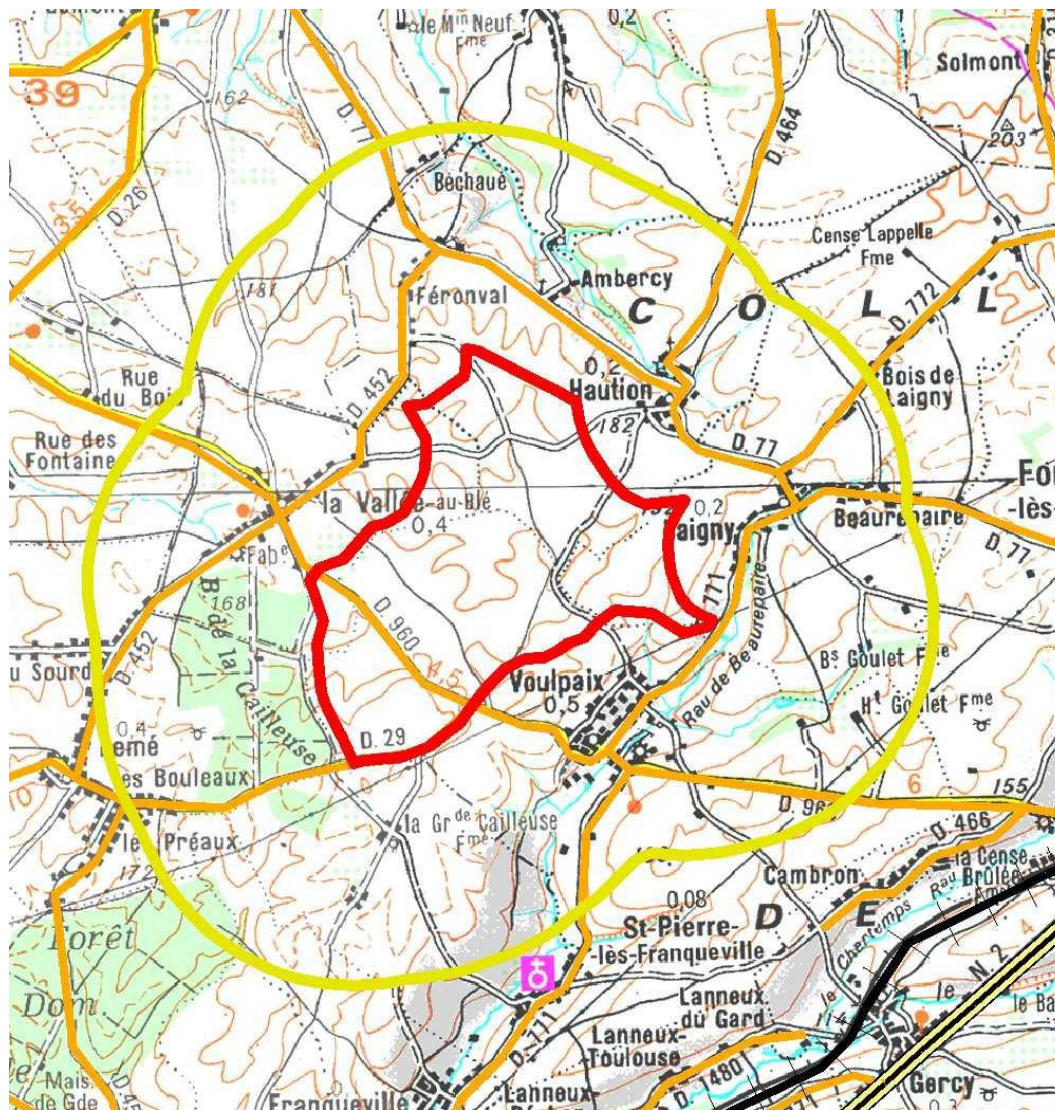
Le secteur "2" de la ZDE et l'implantation prévue des éoliennes



Les différents périmètres d'étude



ZOOM sur les aires d'étude : immédiate et rapprochée.



Le périmètre éloigné de l'aire d'étude comprend 3 grandes unités paysagères :

- Au centre, la Basse-Thiérache, au relief vallonné, autrefois bocagère. Aujourd'hui les grandes cultures industrielles y sont prépondérantes, mais élevage, prairies, haies et quelques espaces boisés subsistent.

- Au sud, la plaine de grandes cultures picardes du Laonnois/Marlois (à plus de 6 km). Vaste plateau de cultures céréalières intensives. Les lignes générales sont très proches de l'horizontal.

- Au nord, la Thiérache bocagère est considérée comme un des secteurs les plus pittoresques de l'Aisne. Elle a conservé ses caractéristiques traditionnelles (prairies, haies, grands espaces boisés, ruisseaux ...).

LE PATRIMOINE NATUREL (Paysage).

- Une zone de transition entre la grande plaine agricole et la Thiérache bocagère, mais fortement marquée par la première.

- Très peu d'éléments marquants dans le périmètre immédiat.

- Quelques éléments sensibles dans le périmètre rapproché (2 km) : Bois de la Cailleuse, bosquets, haies, arbres isolés... .

- Des éléments forts à l'intérieur des périmètres intermédiaire (12 km) et éloigné (18 km).

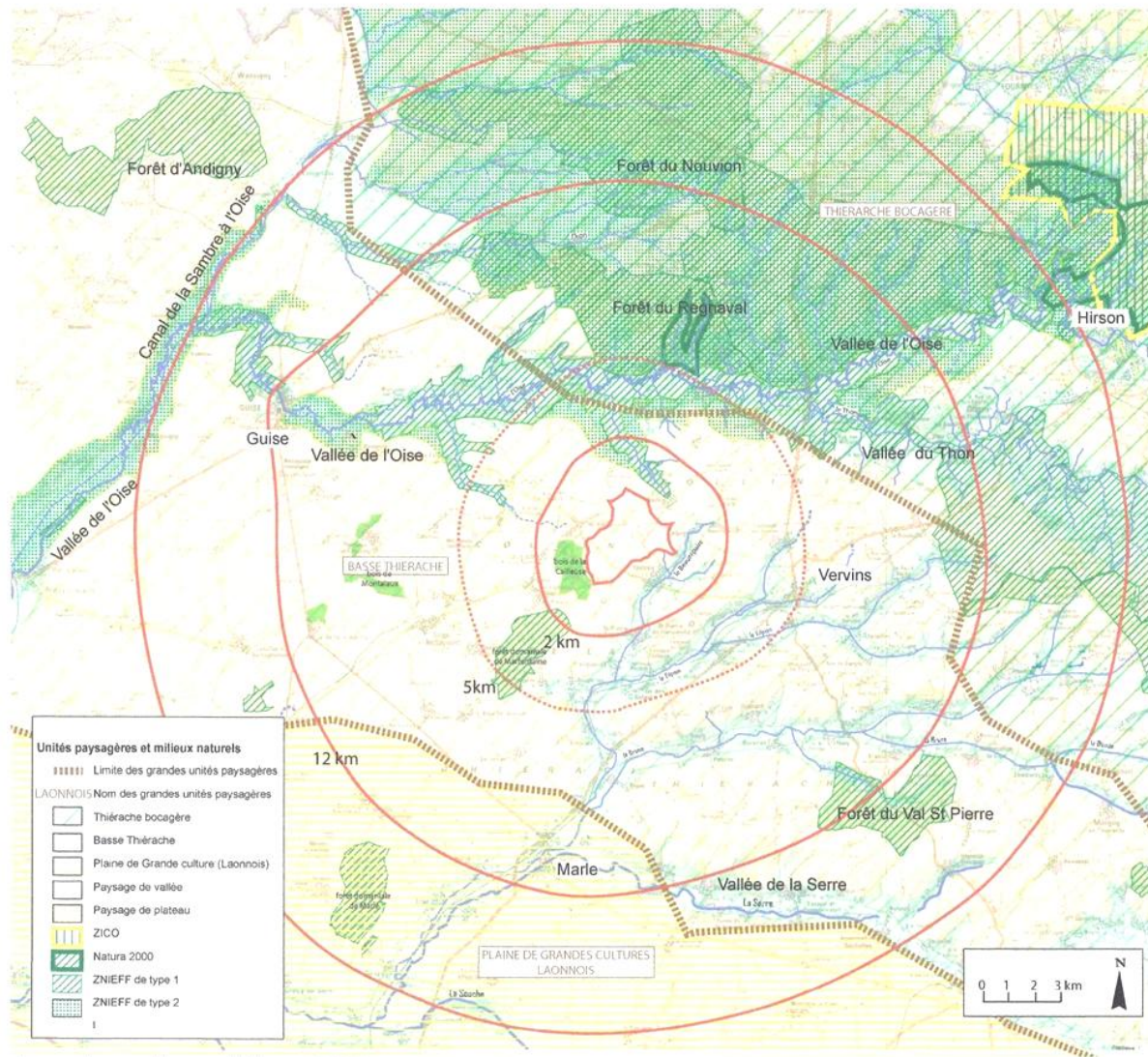
- La vallée de l'Oise et celle du Thon au nord.

- Les vallées de la Brune et de la Serre à l'est au sud-est.

- Plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2.

- Une zone Natura 2000.

PATRIMOINE NATUREL (ZNIEFF, Natura 2000).



- Critères à prendre en compte dans l'analyse de l'étude d'impact :
 - Les journées d'observation de l'avifaunes sont indiquées.
 - Ces journées correspondent à des périodes significatives.
 - La correspondance entre le nombre d'espèces potentiellement observables et le nombre d'espèces réellement observées.
 - Les séances de recherches des chiroptères sont indiquées.
 - La méthode de recherche des chiroptères est indiquée.

- La bibliographie sur la faune volante est adaptée à la problématique “éoliennes”.
- L’inventaire de la flore est proportionné et adapté au projet.
- Le fonctionnement des phénomènes migratoires au regard du projet est expliqué.
- L’impact sur la reproduction de certaines espèces est étudié.
- Les installations éoliennes voisines sont abordées.

- Périmètre immédiat :

L'agriculture intensive occupe, la quasi totalité des sols du périmètre immédiat. Quelques haies, arbres isolés et les chemins ruraux présentent une certaine diversité.

- Périmètre rapproché :

La diversité floristique est un peu plus importante, notamment au sud-ouest avec le bois de la Cailleuse, même si une partie de ce bois est constituée d'essences « exotiques ».

Les versants et rives des ruisseaux d'Ambercy et du Beaurepaire avec leurs haies et quelques boisements présentent également une diversité floristique intéressante.

-Périmètres intermédiaire et éloigné.

La diversité floristique est très importante, notamment dans la partie nord correspondant à la THIÉRACHE bocagère et dans les différentes vallées et présence de forêts assez importantes.

- Dans les périmètres immédiat et rapproché :

La faune terrestre est relativement commune : chevreuils, sangliers, lièvres, lapins, renards, hérissons ... sont courants sur le plateau, pas d'espèce protégée au niveau européen ou par la Convention de BERNE.

Le hérisson est protégé par la législation française.

Plus proche des habitations on peut trouver des mammifères de plus petite taille et notamment la fouine et l'hermine.

À la faveur des petites mares résiduelles, des étangs et ruisseaux on peut rencontrer batraciens.

- Deux organismes ont réalisé les observations.
- Les périodes d'observation (jours et horaires) sont pertinentes.
- Au total, huit espèces ont été dénombrées dans le périmètre rapproché, dont deux espèces sensibles aux éoliennes.
- Aucune colonie de reproduction n'a été détectée dans les 4 communes concernées, mais il n'est pas exclu qu'il y en ait.
- Des sites d'hibernation sont répertoriés dans les périmètres rapproché (dans la commune de Voulpaix), intermédiaire et éloigné.

-L'avifaune est diversifiée avec des espèces protégées, qu'elles soient nicheuses, migratrices ou hivernantes... .

Au total 48 espèces ont été observées.

- Protection au titre de la Convention de BERNE :
 - Vingt-cinq espèces au titre de l'annexe II.
 - Trois espèces au titre de l'annexe III.

- Protection au titre de la Directive Oiseaux :
 - Trois espèces au titre de l'annexe I.
 - Douze espèces au titre de l'annexe II.
 - Trois espèces au titre de l'annexe III.

- Protection au niveau national.
 - Vingt-neuf espèces protégées au niveau national.

- Une région riche en édifices présentant un intérêt patrimonial certain.

- Dans le périmètre rapproché : aucun monument historique, mais trois églises fortifiées remarquables.

- Dans le périmètre intermédiaire :

- Dix monuments classés dont les plus proches à environ 6 km.

- Vingt monuments inscrits dont le plus proche à 2,5 km.

- Quinze autres éléments remarquables, dont onze églises fortifiées.

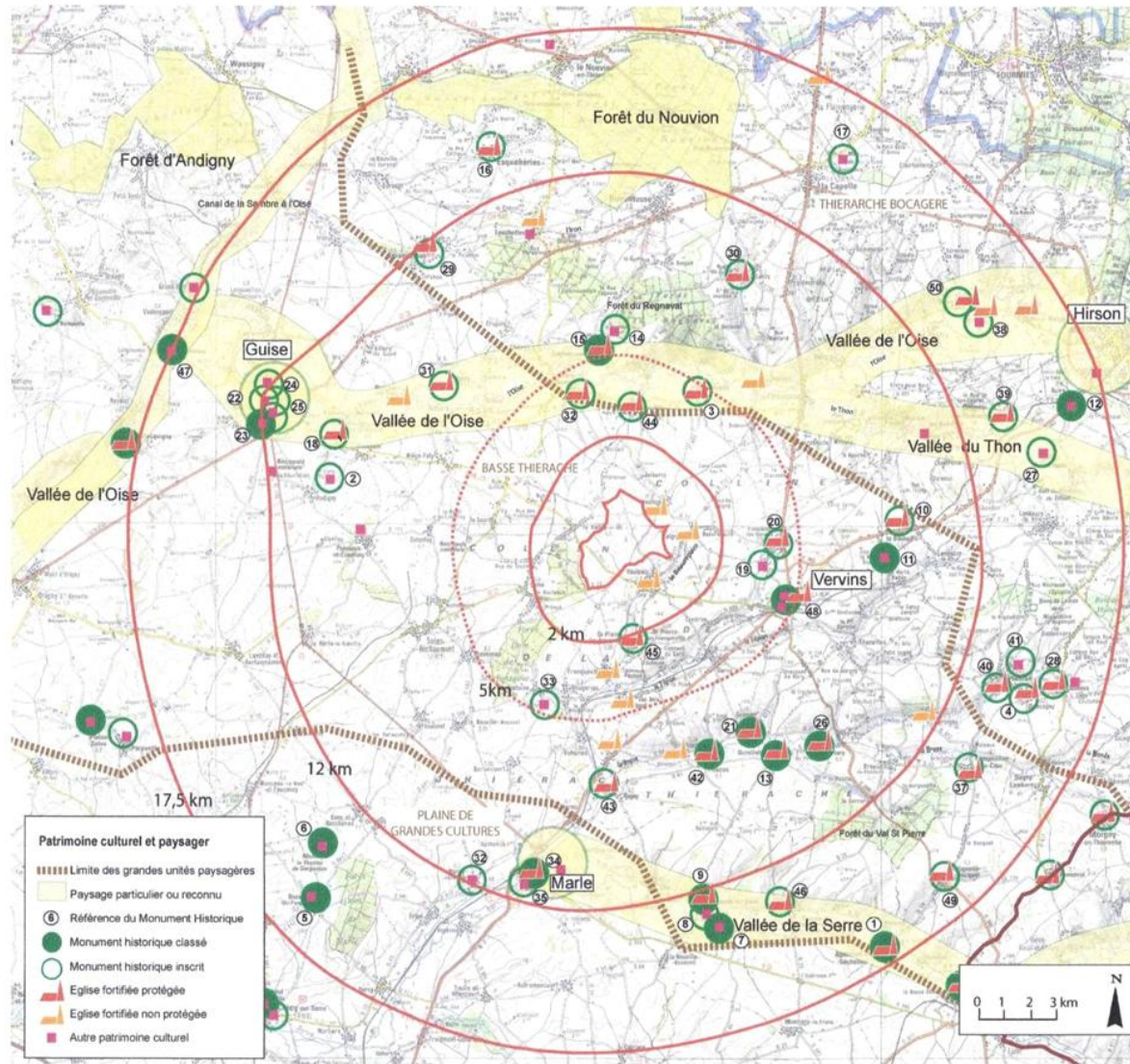
- Dans le périmètre éloigné :

- Huit monuments classés.

- Quatorze monuments inscrits.

- Quatre autres éléments remarquables.

PATRIMOINE ARCHITETURAL (Localisation).



- Comme leur nom l'indique, ils sont constitués à partir de photos sur lesquelles sont "incrustées" (à l'aide d'un logiciel spécial) les éoliennes à l'emplacement exact où elles doivent être situées.
- Ils sont localisés à partir : soit de monuments remarquables, soit des voies de circulation.
- Ils permettent d'apprécier l'impact du projet par rapport au paysage et au patrimoine architectural.
- Dans ce projet, ils ont systématiquement remis en cause par les opposants.
- Possibilité pour le C.E de se faire aider pour leur interprétation.

- Nouveauté dans les enquêtes “Éoliennes”, depuis que ces installations sont passées sous le régime des ICPE.
- Elle a pour objectif de démontrer la maîtrise des risques par l’exploitant du parc éolien.
- Le périmètre de l’étude de dangers est restreint (500 m autour de chaque machine).
- Les principaux accidents recensés : rupture de pales et chute de fragments de celles-ci, chute de glace, incendie, effondrement.
- Motifs de contestation des opposants.

-Sujet très sensible, s'il en est.

-Le risque principal : le bruit.

Des mesures acoustiques effectuées en différents points (7) du périmètre rapproché.

Des risques de dépassement de l'émergence sonore entraînant un bridage ou un arrêt nocturne de 2 machines.

Mesures à refaire une fois le parc en fonctionnement.

- Les autres effets possibles :

Les ondes électromagnétiques.

L'effet d'ombre portée et stroboscopique.

Les infrasons, acouphènes, dépression, syndrome éolien

- Santé humaine :

-Réalisation de mesures acoustiques une fois le site installé.

-Paysage :

-Plantation de près d'un kilomètre de haies, réparties sur cinq communes du périmètre rapproché, pour masquer la visibilité des machines.

-Régénération de lambeaux de haies subsistantes, par intégration d'arbres têtards d'espèces locales (Frênes, saules, charmes ...).

-

- Étude du dossier comprenant :
 - La demande d'autorisation d'exploiter.
 - Dossier de permis de construire.
 - L'étude d'impact.
 - L'étude d'incidence Natura 2000.
 - Impact paysager.
 - L'étude de dangers.
 - La notice hygiène et sécurité.
 - La réponse au relevé d'insuffisances.
 - L'avis de l'autorité environnementale.
 - Réponse à l'avis de l'autorité environnementale.
- Rencontre avec les développeurs.
 - Le 15 novembre à la mairie siège de l'enquête.
- Déplacement sur le terrain : le 17 décembre.

-Les permanences:

-Un afflux, moyen, de personnes, notamment à partir de la deuxième permanence, mais certaines personnes, membres d'une association hostile se déplacent à chaque permanence.

-Un climat de tension exacerbé par les opposants au projet.

-La moindre parole du C.E est interprétée.

-La presse locale présente dans chaque commune, avec publication d'articles "orientés" après les permanences.

-Une demande de prolongation de l'enquête publique, dès la première permanence, demandée par l'association "Thiérache à contrevent".

L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Réunion d'information)

-La réunion d'information et d'échange avec le public :

-Les difficultés pour la mettre sur pied :

- Période hivernale et de vacances scolaires.
- Des développeurs peu favorables.
- Des élus à convaincre.

-L'information sur la tenue de la réunion :

Avis à la population, par l'affichage en mairie des 33 communes du rayon d'affichage et parution sur le site de la préfecture.

Annonce par le commissaire enquêteur lors d'une permanence.

Parution dans un journal local, en marge d'un article sur une des permanences qui se tenait 9 jours avant cette réunion.

Annonce sur le site de l'association "Thiérache à contrevent" et sur les panneaux placés, par cette association, aux entrées de deux des villages concernés.

- La participation :
 - À quelques personnes près (5 ou 6) les personnes présentes sont celles ayant déjà assisté à des permanences. Au total un peu plus d'une trentaine de personnes sont présentes.
- Le déroulement:
 - Les échanges :
Ils furent parfois vifs, mais restèrent corrects.
Les opposants tentèrent de monopoliser les débats.
 - Le bilan:
Dans ce cas, la réunion publique n'a en rien changé l'opinion des opposants.
 - Le compte-rendu de cette réunion a été transmise à monsieur le Préfet le lundi 14 janvier.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Les courriers types)

De M, Mme.....Résidant à.....

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis contre le le projet éolien actuellement en cours sur la commune de :

Je m'oppose à ce projet pour les raisons cochées ci-dessous :

- Baisse de valeur du patrimoine immobilier de 20 à 40%
Une maison de 150 000 € pourrait ne plus valoir que 90 000 €.
- Dégradation possible de la réception de la Télévision numérique Terrestre (TNT).
- Nuisances visuelles la nuit (flashes lumineux) gênant les hommes et les animaux.
- Nuisances possibles sur la santé (acouphènes, état dépressif, syndrome éolien...)
- Nuisances sonores liées au fonctionnement de l'éolienne.
- Nuisances pour le tourisme et le paysage
- L'impact sur les oiseaux migrateurs a été négligé

L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Les courriers types)

- Le projet éolien est situé sur une zone de captage d'eau et des nappes phréatiques.
- Le projet éolien est situé sur des terres cultivées plutôt que des zones industrielles ou des terres non fertiles.
- Les éoliennes tournent environ 25% du temps. Elles nécessitent des centrales thermiques qui fonctionnent avec des énergies fossiles.
- L'éolien ne supprime pas le nucléaire.
- Le financement de l'éolien va augmenter le montant de ma facture d'électricité (CSPE).
- Des projets de méthanisation ou de valorisation du bois des haies seraient plus adaptés à notre région bocagère.
- Il n'y aura pas d'emploi durables créés en Thiérache avec ce projet.

- Bilan de l'enquête :

-Convocation du demandeur le mardi 22 janvier : remise du procès verbal, d'une synthèse et d'une photocopie des observations du public.

-Mémoire en réponse du demandeur reçu le 5 février 2013 par internet et le lendemain par courrier recommandé A.R.

Globalement les réponses sont précises et argumentées.

Le C-E a porté une appréciation sur les réponses du demandeur.

-Synthèse remise au demandeur :

-Thèmes récurrents :

Craintes sur la santé.

Dégradation du paysage.

Impact sur l'avifaune et les chiroptères.

Projet installé sur le B.A.C d'un captage desservant 4 communes et en amont d'un B.A.C "Grenelle".

Consommation d'espaces agricoles.

Incidences économiques.

Effets induits sur l'environnement.

Quelles retombées financières pour les différentes collectivités locales?

L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Le bilan)

-Synthèse remise au demandeur :

- Observations moins fréquentes :

Opposition (notamment des associations) à l'éolien industriel.

Effets des éoliennes sur les animaux domestiques et de compagnie.

En cas de revente du parc éolien, quelles sont les garanties que les acheteurs respecteront les engagements des développeurs?

Faiblesse des provisions prévues pour le démantèlement.

Gênes occasionnées par le balisage.

Perturbations matérielles dues aux émissions électromagnétiques des éoliennes.

- Traitement des quatre-vingt trois observations :

-La quasi-totalité des déposants souhaite une réponse individuelle.

-Les observations ont été classées par commune où elles ont été enregistrées.

-Elles ont été traitées individuellement.

- Le C.E a émis une appréciation sur chacune.

-Les courriers-type ont été analysés et une réponse aux thèmes abordés a été apportée.

-La pétition a été prise en compte.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE (Les conclusions -I-).

- Reprise du bilan de l'enquête.
- Rappel des principaux motifs d'opposition au projet.
- Appréciation du C-E sur le mémoire en réponse.
- Rappel de la position des conseils municipaux.

- Éléments de la motivation de l'avis du commissaire enquêteur :
 - Projet constituant une réponse au contexte énergétique, correspondant aux objectifs et engagements nationaux.
 - Impact favorable sur les ressources énergétiques et le climat.
 - Pas d'incidence sur la qualité des eaux, ni sur les ZNIEFF et sites Natura 2000.
 - Ressources financières pour les collectivités territoriales.
 - Impact insignifiant à faible sur l'avifaune et l'autre faune.
 - Incidence faible à moyenne sur les chiroptères.

- Pourrait occasionner un impact, non avéré à ce jour, sur la santé humaine.
- Transformation forte du paysage et impact visuel important.
À ce sujet il est souhaitable de prendre en compte la proximité avec les différents parcs éoliens installés, accordés ou en cours d'étude.
- Incidence possible sur la mise en valeur du patrimoine architectural et des églises fortifiées et notamment celle située à 2,5 km.

Avis du C-E : Favorable avec recommandations.

- Conforter le diagnostic acoustique.
- Mettre en œuvre un suivi des chiroptères pendant 5 années et appliquer des mesures compensatoires si nécessaire.
- Mettre en place d'un suivi avifaunistique sur plusieurs années.